



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

[illegible]

25129621

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 OCT. 2025

Greffe

N° d'entreprise : 0473 022 379

Nom

(en entier) : **AIRPROTEC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **AVENUE DE L'INDUSTRIE, 22 à 1420 BRAINE-L'ALLEUD**

Objet de l'acte : Reconduction des mandats de commissaire et d'Administrateur

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au Siège le 10 juin 2025

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire prend fin lors de la présente assemblée. L'assemblée générale désigne en qualité de commissaire-réviseur le cabinet DGST & Partners – Réviseurs d'entreprises SRL, ayant son siège social à 1170 Bruxelles, pour une période de trois (3) ans. Le cabinet a déclaré désigner comme représentant permanent M. Michaël De Ridder, réviseur d'entreprises associé. Le mandat du commissaire portera sur les exercices clôturés aux 31/12/2025, 2026 et 2027 et prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31/12/2027. Les émoluments du commissaire sont fixés à un montant de 3.620,00 EUR par exercice à contrôler, hors TVA, indexable annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Pasquale Di Donato prend fin lors de la présente assemblée. L'assemblée générale décide de reconduire, pour une durée indéterminée, le mandat à titre gratuit de l'administrateur en fonction, Monsieur Pasquale Di Donato, résident à 12, avenue du callois à 1428 Lillois-Witterzée, né le 19 octobre 1962 à Saint-Josse-ten-Noode, de nationalité belge, qui accepte la fonction.

Pasquale Di Donato
Administrateur

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
avant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).